

Ce document synthétise les propositions des Chambres d'agriculture des Pyrénées en ce qui concerne la PAC 2014-2020 et la future Convention interrégionale du Massif des Pyrénées. Il est une proposition qui a vocation à être débattue.

Propositions pour un Livre Blanc de l'agriculture pyrénéenne

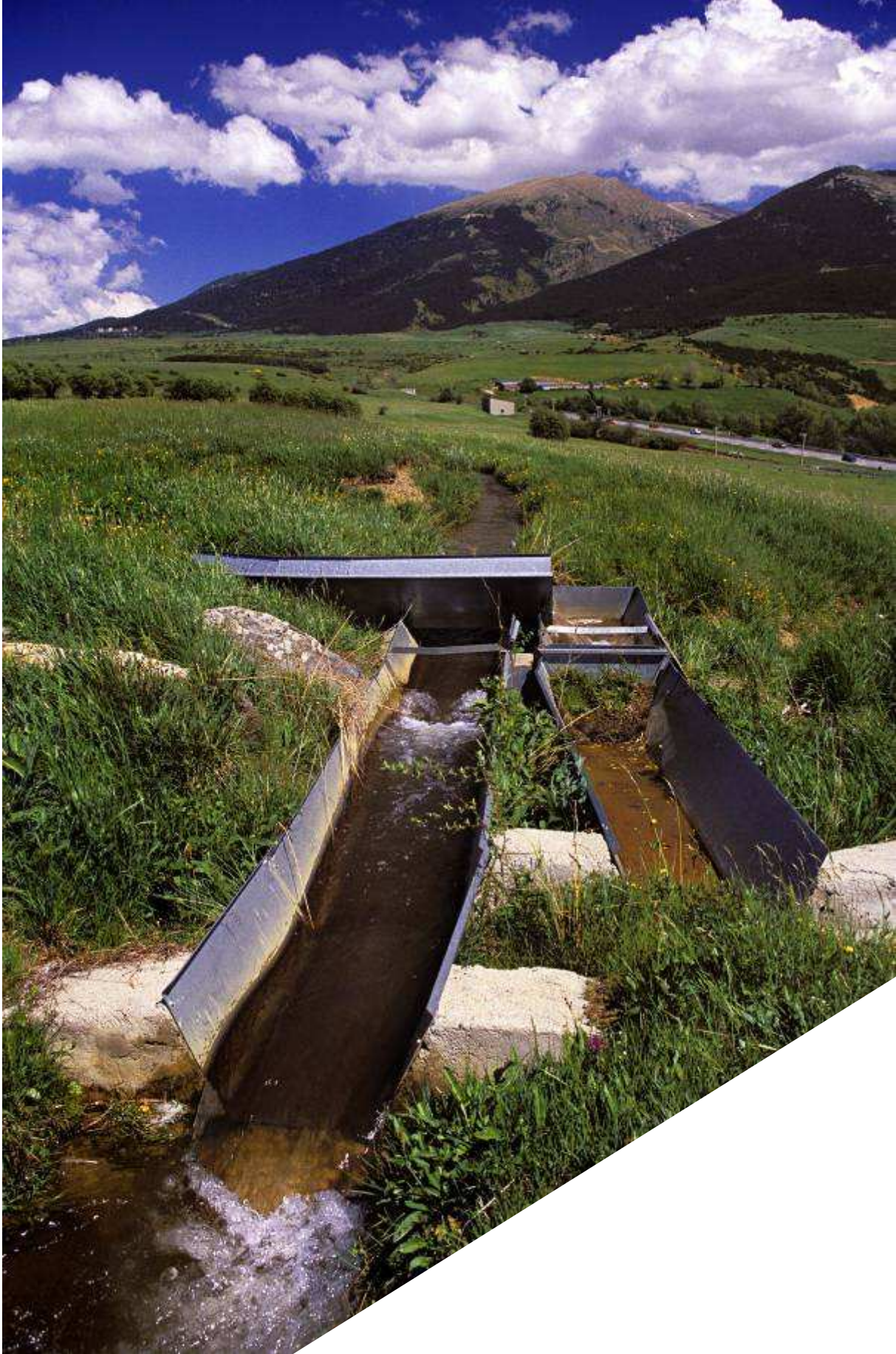
30 propositions pour des
politiques à horizon 2020

Association des Chambres d'Agriculture
des Pyrénées

Crédits Photos : Alain Baschenis, Augustin Douillet

Table des matières

Préambule – Un livre blanc, pourquoi ?	1
1 Agriculture et pastoralisme dans les Pyrénées : des chiffres et des aspirations.....	2
2 Enjeux agricoles, enjeux pyrénéens	3
2.1 Dynamiser et anticiper l'évolution des exploitations agricoles	4
2.2 Investir dans la valorisation des produits et services et dans la compétitivité des filières économiques de montagne	5
2.3 Consolider le rôle de l'agriculture et du pastoralisme dans la gestion des espaces montagnards	6
3 Propositions pour une politique intégrée innovante à l'échelle du massif des Pyrénées ..	7
3.1 Une politique intégrée faisant des choix de priorités	7
3.2 ... affirmant une volonté d'innovation	8
3.3 ... un principe de combinaison d'outils complémentaires	9
3.4 ... s'appuyant sur une gouvernance pyrénéenne (Proposition 20)	12
3.5 ... financée par des fonds d'origines diverses et dans une logique de complémentarité	12
3.6 Exemples d'actions pouvant être soutenues par l'appel à projets pyrénéen.....	13
4 Pour une PAC favorisant l'économie, l'emploi et les territoires.....	14
4.1 Pour un premier pilier reconnaissant les territoires et systèmes agricoles montagnards	14
4.2 Le deuxième pilier de la PAC, un levier de progrès durable pour les Pyrénées.....	15
4.3 Pour la mise en place de sous programmes montagne en France à l'échelle des massifs ..	17
Conclusion.....	19
Index des propositions	20
Quantification des besoins financiers.....	22



Préambule – Un livre blanc, pourquoi ?

L'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées s'est investie durant près de deux ans dans une vaste étude, « Pastoralisme, agriculture et territoires de montagne, vers une stratégie pyrénéenne partagée ». Cette étude a été la base de la réflexion des commissions « montagne » des six Chambres d'agriculture du massif des Pyrénées, puis du bureau de l'ACAP, pour se la réapproprier et faire ses propres propositions. Ces propositions sont recueillies dans le présent document qui constitue pour nous en quelques sortes le « Livre blanc de l'agriculture pyrénéenne ».

Ce document ne peut pas tout traiter, et investir tous les champs d'action ou de politique possibles, mais il s'intéresse plus particulièrement à ce qui pourra être fait au travers de la Politique Agricole Commune et de la politique de massif des Pyrénées. **L'année 2012 y est propice.**

Les propositions faites dans ce document se basent sur la prise en compte de plusieurs éléments importants :

Les besoins et propositions issus des travaux réalisés par l'ACAP et ses partenaires dans le cadre de l'étude stratégique sur l'avenir du pastoralisme dans les Pyrénées, et notamment au vu du grand travail de concertation réalisé dans ce cadre, et du cadre stratégique qui en a émergé,

Les débats qui ont été menés dans les « Commissions montagne » des 6 Chambres d'Agriculture du massif des Pyrénées qui ont eu lieu suite à la restitution de l'étude stratégique menée par l'ACAP de décembre 2011 à mars 2012,

Les enjeux qui ont été confirmés dans le groupe de travail « Filières agricoles et forestières » sur la Révision du Schéma de massif des Pyrénées dont la première réunion s'est tenue le 19 avril 2012,

Ces propositions sont issues également de nos convictions :

La conviction du besoin de maintenir dans nos territoires de montagne une agriculture de production essentielle au maintien et au développement de nos filières longues ou courtes, tout en assurant le soutien du revenu agricole. **C'est un enjeu économique primordial !**

La conviction de l'urgence de tout faire pour maintenir dans nos territoires de montagne des agriculteurs nombreux, aptes à garantir une occupation et une structuration des terroirs suffisantes, et à maintenir un tissu social attractif pour le renouvellement des générations. **C'est un enjeu social et sociétal décisif !**

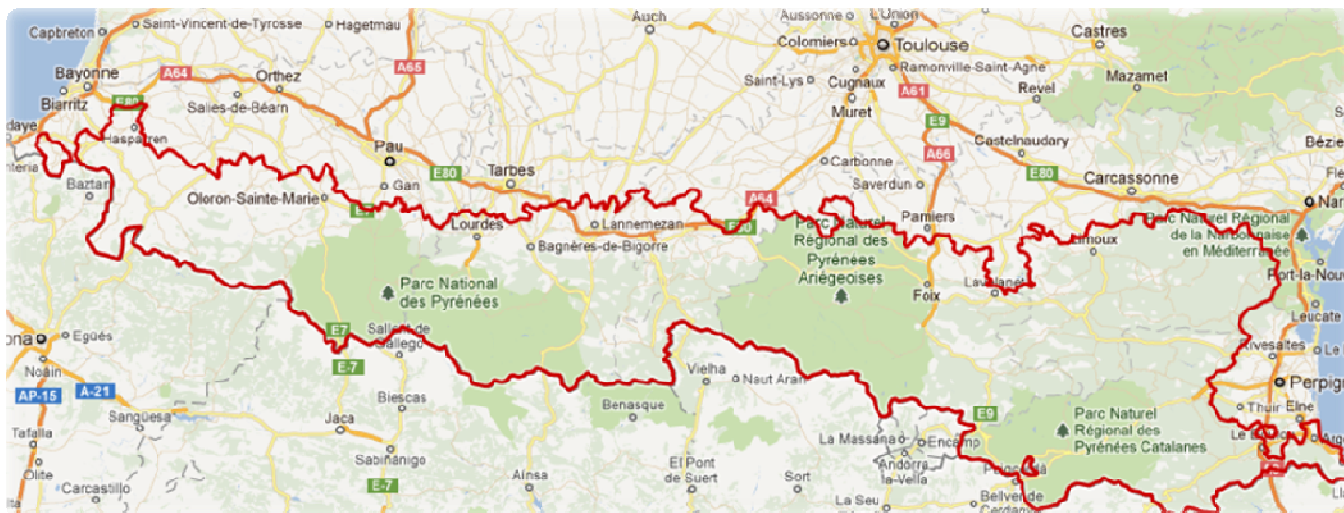
La conviction que l'agriculture de montagne contribue en très haut lieu à la qualité de notre environnement, de notre climat et de nos paysages, mais qu'elle doit être soutenue pour cela. **C'est un enjeu environnemental et climatique à prendre en compte !**

Cette proposition est issue d'une volonté de l'ACAP de contribuer aux débats constructifs qui ont lieu cette année, en veillant à assurer une bonne lisibilité des propositions faite sur le massif des Pyrénées, en complémentarité avec ce qui doit se faire sur le champ régional.

Ce document est une prise de parole assumée des Chambres d'Agriculture des Pyrénées dans le cadre de leur mission, qui est une proposition qui doit naturellement être débattue.

Et nous sommes convaincus que le débat sera riche et constructif, et qu'il permettra d'aboutir à des propositions concrètes !

1 Agriculture et pastoralisme dans les Pyrénées : des chiffres et des aspirations



Carte de la Zone massif des Pyrénées (DATAR)

L'agriculture Pyrénéenne en quelques chiffres :

13096 exploitations agricoles (- 23,2% depuis 2000) et 8,4% des actifs du massif

Dont **60 %** d'élevages herbivores

1 100 792 ruminants (- 7% depuis 2000)

Des structures de petite taille : 29,5ha en moyenne (contre 52,6ha sur toute la France)

Une moyenne d'âge des exploitants de 50 ans

915 000 ha de surfaces valorisées (-6,8% depuis 2000)

670 structures de gestion pastorale collective

54 produits sous signe officiel de qualité (produits carnés, vin, fruits et légumes, produits laitiers)

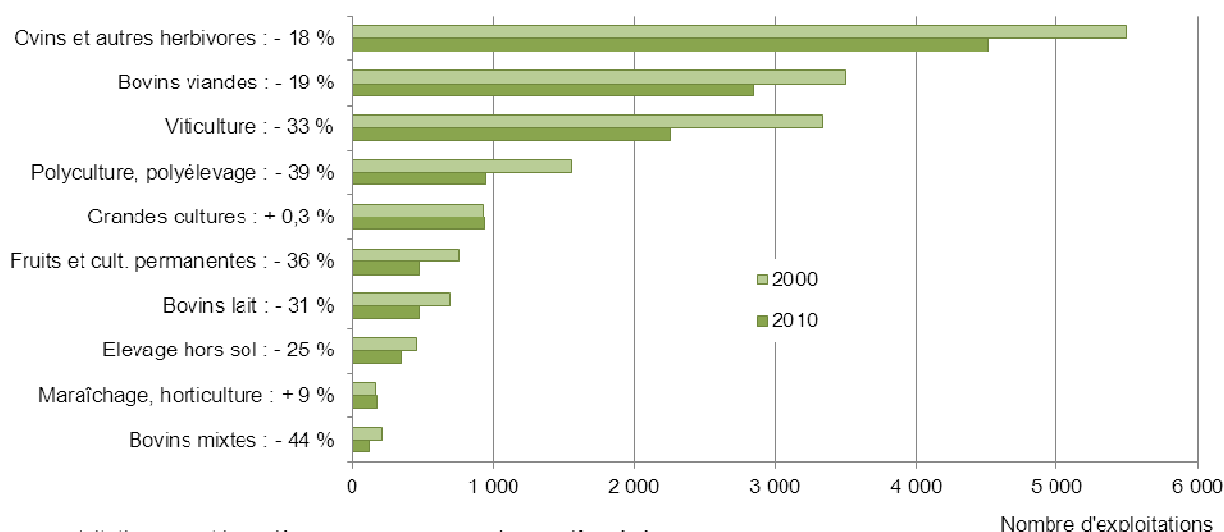
L'agriculture des Pyrénées, c'est à l'échelle de la zone « massif », une agriculture diversifiée (Cf. diagramme en face), mais dans laquelle l'élevage prédomine, par son adaptation à un environnement difficile. Son rôle est affirmé et reconnu à la fois pour le maintien d'un tissu économique et social socle de nombreuses autres activités dont il est complémentaire, mais aussi pour son rôle de valorisation d'un espace montagnard complexe et accidenté, et pour ses productions de qualité. Avec près d'un million d'hectares valorisés individuellement ou collectivement, c'est un rôle territorial essentiel qui lui est reconnu pour le massif pyrénéen, et qui contribue directement à la biodiversité pyrénéenne, à son identité culturelle, à la qualité de ses paysages et à son attractivité.

La qualité de ses modes de production se retrouve dans la diversité des démarches de valorisation de produits qui existent. Cependant, les efforts en termes de production et de valorisation doivent être renforcés, car la production agricole, et en particulier les produits carnés prédominants, souffrent encore d'un manque de valeur ajoutée qui ne permet pas de constituer des revenus attractifs, en même temps que les conditions de travail et de vie difficiles restent un frein pour l'installation. L'âge relativement élevé des exploitants, combiné à de nombreux autres facteurs laisse craindre un étiolement du tissu agricole et agro-pastoral, qui serait dommageable pour tout le territoire.

Plus que jamais aujourd'hui, l'agriculture dans les Pyrénées fait face à de réelles opportunités, tout autant qu'à des défis majeurs qui ne pourront laisser la place au hasard. Les investissements structurants, les soutiens ciblés et les partenariats nouveaux avec les autres secteurs

d'activités et les collectivités seront tous essentiels à l'avenir de nos territoires et de cette activité.

Orientation des exploitations du massif des Pyrénées



Orientations technico-économiques des exploitations agricoles du massif des Pyrénées entre 2000 et 2010 (AGRESTE - Traitement ACAP)

2 Enjeux agricoles, enjeux pyrénéens

Relever ces défis, dans un contexte de crise budgétaire et économique, c'est faire des choix. L'ACAP, dans son positionnement propose 3 axes d'investissement, qui répondent à des enjeux relevés sur le terrain par les acteurs, et qui répondent en même temps aux objectifs assignés aux politiques européennes et portés par la profession agricole :

- Afin de maintenir un tissu socio-économique partout sur le territoire pyrénéen, ***il importera d'investir dans les exploitations et d'anticiper et accompagner leurs évolutions.***
- Afin de consolider une économie productive et de l'emploi dans les territoires de montagne, ***il est urgent d'investir dans la valorisation des produits et services et dans la compétitivité des filières économiques de montagne.***
- Afin de préserver un socle de l'attractivité du territoire pyrénéen, il sera essentiel de ***consolider le rôle de l'agriculture et du pastoralisme dans la gestion des espaces montagnards.***

Par ailleurs, la profession agricole à l'échelle du massif des Pyrénées est consciente de la diversité de ses activités et de ses territoires. C'est ce qui fait la richesse de son identité multiple. Aussi elle estime que, même si le massif des Pyrénées justifie une politique commune, celle-ci doit tenir compte des spécificités de ses dynamiques, et que celles-ci doivent être prises en compte dans les politiques publiques. Ainsi la gouvernance qui doit prévaloir sur le massif des Pyrénées doit pouvoir s'articuler en bonne intelligence aux différents niveaux de territoire ou d'action. Les « ***propositions pour une politique intégrée innovante à l'échelle du massif des Pyrénées*** », constitue une approche transversale essentielle, qui touche à la gouvernance, aux principes d'action des politiques qui nous intéressent et au rôle essentiel que doit jouer le terrain dans la prise d'initiative quand-à son avenir.

2.1 Dynamiser et anticiper l'évolution des exploitations agricoles

L'agriculture française globalement et l'agriculture pyrénéenne en particulier, vit l'amer paradoxe de contribuer à la production des biens les plus indispensables à la vie sur Terre, l'alimentation, et de ne pas pouvoir en vivre sans le soutien des politiques publiques. Pourtant, cette fonction productive doit être réaffirmée car elle reste la fonction première du métier d'agriculteur ou d'éleveur.

En montagne, l'agriculture joue un rôle essentiel mais les exploitations restantes souffrent pourtant de nombreux facteurs qui les fragilisent, et qui posent à terme la question de l'avenir de ces territoires, s'ils ne sont plus gérés par un tissu agricole dense. Le problème du manque de revenu est essentiel, mais pas unique. Les conditions de travail difficiles en montagne et la diminution de la main-d'œuvre sont des menaces fortes au renouvellement du tissu agricole. Le foncier, facteur premier de la production souffre en montagne de morcellement et de pente qui augmentent les coûts d'exploitation

et le temps de travail. Le manque d'engagement des propriétaires engendre une faible maîtrise, préjudiciable à l'installation et à la bonne gestion des terrains, en même temps qu'il pose problème pour l'accès aux aides de la PAC.

Les systèmes d'exploitation, dans le contexte très mouvant que nous connaissons doivent évoluer, en même temps que le conseil et les références qui l'appuient. Les races locales, en montagne, trouvent également toute leur pertinence dans le tryptique « race/produit/territoire », dans une logique de productions de qualité et de bonne adaptation aux terrains accidentés en montagne.

Ce sont de véritables mutations que vit ou devra vivre l'agriculture pyrénéenne. Elles nécessitent un investissement important. C'est un investissement d'avenir dont les répercussions seront essentielles à la qualité des territoires !

Quelques propositions phares :

1. La problématique de **l'installation agricole** dans les Pyrénées est centrale aujourd'hui, et le sera encore plus à l'avenir. Il est essentiel d'investir davantage pour mieux accompagner les porteurs de projets, suivre et connaître les caractéristiques des nouvelles installations et d'optimiser les dispositifs d'accompagnement. Mettre en réseau les acteurs en charge de la transmission/reprise des exploitations en agriculture et développer des outils performants pour dynamiser l'installation (portail internet, couveuses, etc.) sont essentiels pour une politique pro-active dans ce domaine. Une **approche intersectorielle** de cette politique doit être recherchée.
2. Développer et étoffer les **références de systèmes agricoles** dans les Pyrénées par les approches typologiques, par une veille sur **l'innovation** dans les systèmes d'exploitation et par leur insertion dans les formations et le conseil.
3. Favoriser l'investissement dans les **bâtiments, le matériel adapté et les cheptels en races locale de montagne**
4. Faciliter l'emploi salarié par les **groupements d'employeurs et les formes de mutualisation du travail et des moyens** sont une nécessité absolue.
5. Conforter l'outil foncier en **incitant financièrement les propriétaires à contractualiser** avec les agriculteurs dans le cadre d'opérations territorialisées

2.2 Investir dans la valorisation des produits et services et dans la compétitivité des filières économiques de montagne

Affirmer la fonction productive de notre agriculture, et de sa forme emblématique, le pastoralisme, va de pair avec l'enjeu d'apporter davantage de valeur ajoutée. Au-delà des productions structurées dans des filières de qualité renommées, de très nombreuses productions sont destinées à l'export, avec des retombées économiques minimales sur les producteurs et les territoires. La vente d'animaux en maigre reste prédominante dans les filières ovins viande et bovins viande en raison d'une faible disponibilité de céréales pour l'engraissement. Pour autant, des partenariats peuvent être noués avec la plaine dans cette optique. Les Pyrénées ont tout à jouer de la qualité des modes de production de ses produits agricoles. La valeur « nature » des Pyrénées, est elle aussi issue des modes de production. Les savoir-faire de production et de transformation doivent être valorisés et perfectionnés pour toucher une demande du consommateur plus favorable au « local » et à

la qualité environnementale. En même temps qu'elle contribue à la qualité et à l'attractivité du massif, l'agriculture doit mieux profiter de l'affluence touristique ou résidentielle pour développer de nouveaux marchés. Ceci doit se faire en renforçant les démarches collectives, en recherchant un ancrage territorial et identitaire des produits et services et en développant des capacités nouvelles de transformation et de commercialisation. La construction de démarches collectives et le ciblage des marchés doit faire appel aux valeurs, reflétées au travers des cahiers des charges partagés, sans nécessairement s'enfermer dans des critères trop techniques et peu parlants au consommateur.

Il s'agit d'un enjeu de communication et de reconnaissance de notre métier, en même temps qu'un enjeu économique essentiel.

Quelques propositions phares :

6. **L'accompagnement des filières agricoles territorialisées** doit devenir un axe prioritaire pour les Pyrénées, au travers de moyens d'animation collective, d'études, et d'aides à l'investissement.
7. Un **schéma stratégique des outils d'abattage**, adossé à une gouvernance interrégionale doit être un moyen de veiller à la bonne structuration de ceux-ci, en même temps qu'un moyen de prioriser les investissements. Cet axe est stratégique pour le développement des filières régionales et des circuits courts.
8. Un **dispositif de veille technologique et commerciale** et de Recherche/développement sur les produits et services agricoles, agro-alimentaires et agri-touristiques serait une source d'innovation importante pour les produits pyrénéens.
9. Développer les **synergies territoriales entre agriculture, tourisme et artisanat** doit être un moyen de mieux valoriser les produits et l'image agricole. Le développement d'une **labellisation ou certification territoriale**, les formations de professionnels de l'agritourisme et du tourisme, la conception de produits/séjours touristiques « package », le développement d'approches de type « Paniers de biens et de services » sont des pistes à explorer.

2.3 Consolider le rôle de l'agriculture et du pastoralisme dans la gestion des espaces montagnards

Le foncier et les usages qui y sont liés en montagne sont une composante essentielle qui conditionne non seulement le choix des stratégies de valorisation des ressources par les agriculteurs, mais aussi leur revenu. C'est le facteur premier de production en agriculture.

En même temps que cette fonction productive, il acquiert à plus forte raison en montagne des fonctions portées par d'autres utilisateurs tels que les résidents, les visiteurs, touristes ou locaux pour des fonctions de récréation. La fonction environnementale et ses traductions réglementaires ont pris progressivement un poids prépondérant qui s'ajoute à un fonctionnement déjà fortement contraint. Le développement de la fonction d'habitat et d'autres activités économiques telles que les services dans les Pyrénées, tout aussi importantes soient-elles, génèrent une concurrence sur les meilleures terres en fonds de vallée ou sur les versants à proximité de

granges foraines par exemple, qui viennent en concurrence directe avec l'activité.

Le foncier, et les usages qui y sont liés, sont donc une richesse des Pyrénées qu'il convient de gérer avec sagesse, pour ne pas mettre à mal tout un patrimoine productif, naturel et culturel qui y sont liés.

La pratique de la gestion collective des espaces pastoraux est une force qu'il convient de continuer à consolider. Mais une politique d'aménagement et de protection de la montagne ne peut se suffire d'actions uniquement en faveur des estives. Le foncier des fonds de vallées et des versants doivent faire l'objet d'une gestion adaptée.

C'est une politique globale du foncier, des espaces montagnards et de leurs usages qui doit être réfléchie et coordonnée à toutes les échelles pertinentes.

Quelques propositions phares :

10. Maintenir un **dispositif intégré en faveur du pastoralisme** (Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde actuel) en améliorant la subsidiarité départementale et permettant notamment un soutien au pastoralisme collectif mais aussi individuel, et aux diverses formes de main-d'œuvre utilisées pour le gardiennage et le travail dans les exploitations.
11. Déployer une **capacité d'animation sur le foncier en montagne** dans des cadres bien spécifiques tels que l'accompagnement pour les installations agricoles, dans le cadre de travaux d'aménagement collectifs (AFP, ASA, etc.), dans le cadre de contrats territorialisés, pour des opérations collectives sur un secteur donné (vallée, commune, ...), notamment dans les zones intermédiaires.
12. Favoriser une bonne **mise en relation des gestionnaires présentant des disponibilités avec les éleveurs** en recherche d'estives. L'harmonisation des modalités d'accompagnement des transhumants et la mise en place à terme d'une bourse des estives et des bergers mutualisée à l'échelle des Pyrénées sont des pistes à explorer.
13. Identifier les moyens de financer les missions assurées par les gestionnaires d'estives (entretien de pistes, débroussaillage, gestion de dossiers, ...) : Commission syndicales, communes, AFP, GP.

14. Mettre en place à l'échelle du massif des Pyrénées une mission de **veille sur l'aménagement du territoire et la consommation du foncier agricole en montagne** et développer la méthodologie inhérente à cette problématique.

15. Etudier les voies réglementaires et fiscales pour **développer des politiques incitatives et /ou des politiques de taxation des terres agricoles ne présentant pas de lien contractuel** avec les agriculteurs

3 Propositions pour une politique intégrée innovante à l'échelle du massif des Pyrénées

Dans un contexte où l'argent public doit être utilisé avec encore plus d'efficacité qu'auparavant, et où les défis que doivent relever les acteurs de l'agriculture et des territoires de montagne demeurent conséquents, l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées propose une rupture avec une logique de guichet trop systématique, en favorisant un réel projet, une réelle stratégie, à l'échelle du massif des Pyrénées. Cette stratégie proposée repose sur :

- Des **choix d'axes prioritaires** dans une approche « massif », afin d'éviter une dilution des crédits,
- Une volonté de mettre en avant la **prospectivité et l'innovation**, pour adopter une posture d'anticipation permanente dans un monde qui bouge sans cesse,
- Un principe de **combinaison d'outils complémentaires** répondant à des besoins différents par des modalités de mise en œuvre différenciés,
- Un principe de **subsidiarité** afin de laisser la possibilité aux acteurs locaux de mieux se saisir des outils dans leurs contextes locaux,
- La possibilité d'un bonus aux aides « classiques » aux exploitations entrant dans des projets collectifs,
- Une **gouvernance** à construire afin de veiller au bon respect du « sens » de cette stratégie, et de des objectifs qu'elle poursuit, et veillant à l'efficacité des actions financées, **au travers d'indicateurs de résultat et d'impact**,
- Un ensemble de **fonds d'origines différentes** pour contribuer au financement de cette stratégie.

Cette stratégie et les fonds qui la soutiennent est pensée comme un complément aux stratégies régionales développées au travers des différentes politiques, qu'elles soient agricoles ou territoriales.

3.1 Une politique intégrée faisant des choix de priorités

Une politique intégrée sur le massif des Pyrénées doit faire des choix de priorités sur des thématiques qui lui sont spécifiques, soit parce qu'elles ne se trouvent pas ailleurs, soient parce qu'elles revêtent un enjeu exacerbé en termes de menaces ou de priorités.

Le pastoralisme, dans sa dimension collective et même s'il est très diversifié est une spécificité et un atout du massif des Pyrénées. Le maintien d'un axe de soutien à celui-ci, dans un dispositif intégré tel que nous le connaissons dans le Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde (PSEM) nous apparaît indispensable et doit être la première « brique » d'une politique agricole du massif des Pyrénées.

L'enjeu du renouvellement du tissu agricole, et de son maintien, au travers notamment de la problématique du foncier tel qu'évoqué plus haut a trop souvent été discuté, sans toujours d'action tangibles (sauf dans certains départements volontaristes). Agir durablement sur le foncier pour sa protection et sa structuration doit être un axe d'investissement dans la durée, qui est indissociable d'une politique de massif qui veut préserver l'un de ses principaux atouts : ses paysages et son patrimoine naturel et culturel !

Enfin, la volatilité de prix et la dégradation des revenus impliquent en montagne comme ailleurs de renforcer les stratégies de valorisation des productions. En montagne, il s'agit cependant d'un axe d'autant plus stratégique que des opportunités de valorisation existent, mais que les contraintes y sont exacerbées. Contribuer à la production de produits de qualité, c'est contribuer plus largement à la renommée et à l'attractivité des Pyrénées. Mobiliser des moyens pour accompagner l'émergence de filières de qualité, valorisant les races et les savoir-faire qui les caractérisent est un enjeu central de la politique de massif, qui doit faire écho à la politique de diversification et de qualité qui doit prévaloir dans le domaine du tourisme !

Proposition 16 :

Cibler la politique agricole intégrée du massif des Pyrénées sur les thématiques du **pastoralisme collectif, du foncier et de l'installation en montagne**, et de **l'appui à l'émergence de filières et produits** agricoles et agroalimentaires ou agritouristiques.

3.2 ... affirmant une volonté d'innovation

L'ACAP estime qu'aujourd'hui, trop de facteurs impliquent d'anticiper et de s'adapter à un contexte très changeant : les systèmes d'exploitation évoluent par l'évolution démographique dans les familles paysannes, les nouvelles générations qui n'aspirent pas aux mêmes conditions de travail, l'augmentation tendancielle des prix des carburants et autres approvisionnements, la volatilité des prix, l'évolution du climat et des attentes des consommateurs et citoyens impliquent. Toutes ces évolutions impliquent d'asseoir de nouveaux systèmes de production et d'évoluer dans le conseil agricole.

Les marchés des produits agricoles et alimentaires impliquent aujourd'hui de savoir se démarquer par des produits plus typés, de qualité et adaptés aux modes de consommation actuels. L'innovation dans les produits et dans les organisations collectives doit être un objectif stratégique pour gagner en valeur ajoutée et en emploi dans les territoires.

Article 62 « Groupes opérationnels du PEI » du projet de règlement relatif au FEADER : Les groupes opérationnels du PEI font partie du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture. Ils sont mis en place par les acteurs intéressés, tels les agriculteurs, les chercheurs, les conseillers et les entreprises actives dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

Les usages du foncier et la menace qui pèse sur le foncier agricole le plus stratégique en montagne impliquent d'être en capacité de tirer les sonnettes d'alarme pour mieux maîtriser l'avenir, et de développer une expertise adéquate, utilisant les nouvelles technologies et la connaissance du

terrain pour mieux conseiller et accompagner les décisions qui doivent être prises en matière d'aménagement du territoire ou du maillage d'outils économiques tels que les abattoirs.

Il est à noter qu'en appui au « pool d'ingénierie et d'innovation », le projet de règlement du développement rural promeut la mise en place de groupes opérationnels du Partenariat pour l'Innovation pour la productivité et le caractère durable de l'agriculture, qui peuvent être financés pour leurs projets innovants.

Proposition 17 :

Tous ces éléments plaident en faveur d'un investissement massif dans des **capacités d'observation du terrain, de prospective, de veille technologique et commerciale et de recherche/développement** au travers des acteurs à l'œuvre dans le massif et de partenariats avec la recherche.

Les actions menées dans ce domaine devront ensuite être relayées auprès des porteurs de projets, agriculteurs ou collectivités au travers des capacités d'ingénierie et de formation déjà existantes dans les Pyrénées

Ce « **pool** » de compétences et de missions d'appui devra être au service d'une **stratégie pyrénéenne de l'innovation et s'inscrire dans des dispositifs européens comme le Partenariat Européen d'Innovation du FEADER (PEI)** afin de bénéficier de l'effet réseau de ce partenariat et d'autres fonds d'origines multiples. Il devra revêtir une **dimension intersectorielle** qui peut être une source d'innovation importante, et qui devra nécessairement mobiliser les ressources de l'APEM (Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde) et de ses partenaires.

L'ACAP souhaite pousser l'émergence de cette stratégie, par la connaissance des problématiques agricoles issues du terrain et invite toutes les structures porteuses de compétences à s'y associer.

3.3 ... un principe de combinaison d'outils complémentaires

En termes d'architecture et de « boîte à outils », l'ACAP propose une politique intégrée reposant sur plusieurs outils et principes :

Proposition de dispositifs complémentaires :

- Une logique de guichet dans le **dispositif intégré PSEM** pour les projets liés au pastoralisme,
- Une logique **d'appels à propositions pour les projets de territoire ou de filières** qui répondent à une logique collective, de projets pluri-annuels associant plusieurs « leviers » (ex. : animation/expertise, investissements physiques, études de marchés, contrats territorialisés, ...), à des échelles flexibles et portés par des territoires organisés ou des collectifs d'agriculteurs
- La mise en place d'un **fonds professionnel d'investissement agricole et agroalimentaire** permettant un accès facilité aux crédits à des taux compétitifs par des structures ou des agriculteurs dans des projets collectifs, et pouvant s'ajouter à des subventions publiques.
- L'aide à la formalisation et à l'animation du **pool d'ingénierie et de Recherche/développement** évoqué au-dessus.

Le schéma ci-après synthétise la proposition d'architecture :

Dispositif pastoralisme intégré	Gardiennage, aménagements pastoraux, protection, études/animation sur les estives collectives
Dispositif appels à propositions (projets collectifs ou territoriaux, installation, filières)	Projets intégrés de filières ou de territoire (ingénierie, investissement physique, études de marché, animation de groupements, médiation foncière, etc.)
Missions d'appui et pôle de compétences	Ingénierie, veille, innovation, prospective, références, recherche et développement
Fonds professionnel d'investissement	Investissement physique ou non physique dans des projets répondant aux objectifs « pyrénéens » à taux préférentiels

Dispositif d'appel à propositions (proposition 18)

Le **dispositif d'appels à propositions** évoqué pourrait s'appuyer pour la sélection des projets sur des critères définis au préalable selon les objectifs et priorités établis par la gouvernance de la politique intégrée. Des exemples de projets sont présentés dans les pages suivantes. Il s'agirait dans cette logique de privilégier les approches collectives associant plusieurs outils pour faire un réel effet de levier et pour éviter un risque de saupoudrage moins efficace.

Il est à noter par ailleurs que le projet de règlement européen relatif au soutien au développement rural proposé par la Commission européenne (mais non adopté encore par le Conseil et le Parlement) semble être favorable aux approches « intégrées » promues dans notre proposition. Parmi les 21 mesures proposées dans ce projet de règlement, la mesure « Coopération » semble particulièrement bien répondre aux objectifs que nous visons (Cf. encadré sur l'article 36 ci-contre). Cette mesure prévoit notamment la possibilité de **mise en**

Article 36 « Coopération » du projet de règlement relatif au FEADER : l'aide au titre de la présente mesure encourage les formes de coopération impliquant au moins deux entités, et en particulier : (a) les approches de coopération impliquant différents acteurs de l'agriculture et de la chaîne alimentaire de l'Union, du secteur de la foresterie et entre d'autres acteurs, qui contribuent à la réalisation des objectifs et des priorités de la politique de développement rural, y compris les organisations interprofessionnelles ; la création de pôles et de réseaux ; la mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels du Partenariat Européen d'Innovation (PEI)»

œuvre de projets pilotes, de nouveaux produits, pratiques, procédés, la coopération entre petits opérateurs pour le travail en commun, la coopération horizontale et verticale entre acteurs de

chaînes d'approvisionnement, les actions de promotion, les approches collectives à l'égard de projets environnementaux, la mise en œuvre de partenariats public-privé dans le cadre de stratégies locales de développement, etc. en prenant en charge les études, l'élaboration des plans d'entreprise ou les stratégies territoriales, l'animation des projets, la formation, l'établissement de réseaux, les frais de fonctionnement de la coopération et les coûts directs des projets.

Bonification d'aides (proposition 18 bis)

Enfin, nous constatons que l'évolution du tissu agricole est marquée par un certain affaiblissement des actions collectives, alors même qu'elles sont de plus en plus nécessaires.

Il est nécessaire de chercher à inciter les agriculteurs et porteurs de projets à s'inscrire dans des dynamiques de projets collectifs, qu'ils soient territoriaux, environnementaux ou économiques. Plutôt que d'avoir une approche excluante vis-à-vis des aides publiques, il semblerait pertinent de favoriser le **caractère incitatif de bonus** sur les aides de base auxquelles ils sont éligibles dans le deuxième pilier de la PAC notamment. Ce bonus pourrait être prévu dans une enveloppe réservée au service de la stratégie pyrénéenne, ou par un déplafonnement des enveloppes.

Proposition :

Il est donc nécessaire d'étudier la possibilité de **bonifier certaines aides du deuxième pilier** de la PAC pour des agriculteurs s'inscrivant dans des projets collectifs de territoire ou de filière.

Fonds professionnel d'investissement (Proposition 19)

Par ailleurs, la proposition de créer un fonds de crédit professionnel est issue du constat que l'accès aux crédits pour l'investissement ne répond pas toujours aux besoins des agriculteurs ou des entrepreneurs ruraux (artisans agroalimentaires, commerçants). Par ailleurs, les règles inhérentes aux subventions d'aide à l'investissement physique, par exemple, peuvent exclure certains projets, en raison de leurs caractéristiques et des choix faits par les autorités de gestion en termes de critères d'attribution. **L'investissement productif ou économique est pourtant une nécessité, à laquelle il faut pouvoir répondre.** De nombreux besoins tels que les petits investissements matériels, les achats de matériel d'occasion, les investissements dans des magasins de produits fermiers collectifs, par exemple, peuvent être difficiles à assurer, en même temps que les crédits auprès des banques ne sont pas toujours possibles. Un tel fonds pourrait s'avérer être une forme très efficace d'utilisation des fonds publics, auxquels d'autres bailleurs publics ou privés pourraient s'associer.

Certains fonds comme le FEDER, dans le cadre de la politique de cohésion a permis la contribution à des instruments financiers¹ de ce type, au bénéfice des Petites et Moyennes Entreprises. Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ce dispositif, la Cour des Comptes européenne avance un certain nombre de propositions qui mériteraient d'être étudiées en vue de cette proposition (l'ensemble des recommandations est présenté dans le document « INSTRUMENTS FINANCIERS EN FAVEUR DES PME COFINANCÉS PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL », 2012, Cour des Comptes Européenne).

¹ « Les instruments financiers sont des instruments remboursables et renouvelables dont plusieurs générations successives de PME peuvent bénéficier », Cour des Comptes européenne

Proposition :

Expertiser et défendre politiquement la **possibilité de constituer un fonds de crédit pyrénéen** abondé par des lignes financières du FEADER, du FEDER ou d'autres fonds à des fins d'investissements agricoles ou agro-alimentaires complémentaires aux subventions existantes.

3.4 ... s'appuyant sur une gouvernance pyrénéenne (Proposition 20)

La mise en œuvre des dispositifs publics fait appel actuellement à une gouvernance éclatée qui nuit à la cohérence d'ensemble et qui témoigne d'un besoin de stratégie globale, ou tout au moins de stratégies coordonnées. Le territoire pyrénéen, dans son unité montagnarde a montré qu'il était un espace pertinent pour porter une stratégie commune, à condition qu'une certaine subsidiarité soit rendue possible. Mettre en œuvre ces dispositifs implique de pouvoir décider des objectifs et des principes qui doivent orienter la mise en œuvre de cette stratégie et permettre d'arbitrer sur des **critères et des indicateurs** établis les projets qui répondent à cette approche pyrénéenne. Ceci doit s'appuyer sur une gouvernance partenariale associant les collectivités, l'Etat et les représentants de la profession agricole dans l'orientation des actions à mener.

Tel que la partie 5. de ce document relative à la Politique Agricole Commune le rappellera, l'échelon « massif » semble être l'échelon le plus pertinent pour la mise en œuvre d'un sous-programme montagne. La gouvernance évoquée pourrait avoir cette vocation d'orientation et de suivi d'un éventuel sous-programme montagne.

Proposition :

Il apparaît indispensable de mettre en place un **organe de gouvernance agricole à l'échelle du massif**, qui débattrait de l'orientation agricole à donner au massif des Pyrénées plus spécifiquement des projets répondant à cette stratégie pyrénéenne. Elle assurerait également le suivi de la réalisation du programme au travers du suivi **d'indicateurs** des actions engagées.

Dans cette logique, l'ACAP a pris l'initiative de mettre en place au sein de ses instances un **Comité d'orientation « Economie Agricole et territoires »**, à l'échelle du massif, en tant qu'instance de dialogue de la profession agricole avec ses partenaires institutionnels. Bien entendu, cette instance ne pourrait se substituer à un organe de gestion des programmes mis en œuvre à l'échelle du massif du type des COREAM à l'échelle des régions.

Cette gouvernance « massif » aurait vocation à **porter un sous-programme montagne.**

3.5 ... financée par des fonds d'origines diverses et dans une logique de complémentarité

Le Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde (PSEM), a montré qu'il était possible de construire des programmes intégrés répondant à une problématique clairement identifiée en mobilisant des fonds d'origines diverses tels que le FNADT, les fonds du Ministère de l'Agriculture, le FEADER, le FEDER et les fonds des collectivités. Une telle stratégie, faisant appel à des leviers aussi différents devraient pouvoir être construite dans une logique inter-fonds, qui semble être permise au moins au niveau européen dans le cadre du contrat de partenariat entre les Etats membres et la

Commission Européenne. Ce contrat de partenariat qui identifie un cadre stratégique commun aux fonds FEADER (développement rural), FEDER et FSE pourrait se décliner à un échelon plus local tel que nous le proposons au niveau des Pyrénées.

A propos de **l'articulation ou de la superposition** avec les Documents Régionaux du Développement Rural (DRDR) et des autres politiques régionales, il nous semble, au vu des enjeux auxquels doivent répondre les territoires de montagne, qu'il s'agirait d'une politique supplémentaire, qui se cumulerait aux autres politiques régionales.

Dans cette logique, **l'approche transfrontalière et les futurs programmes transfrontaliers** sont à considérer avec toute leur importance, tant sur le plan financier que sur le plan technique de l'intérêt de la coopération transfrontalière sur certaines thématiques.

3.6 Exemples d'actions pouvant être soutenues par l'appel à projets pyrénéen

Des échelles, pas de temps et partenariats multiples devraient pouvoir être mobilisés, à des échelles variables selon les projets, et mobilisant des fonds d'origines diverses : FEADER, MAA, FNADT, FSE, Fonds professionnel d'investissement, collectivités, etc.



Projet de la filière "Agneau XXX" - 5 ans

Type de moyens mobilisés :

- appui technique aux producteurs,
- aide à l'investissement sur les exploitations pour l'engraissement,
- aide à l'investissement collectif pour un outil de découpe
- moyens d'animation et de mise en marché, ...



Projet "Installation agricole et reconquête paysagère dans la vallée XXX" - 3 ans

Types de moyens mobilisés :

- animation pour l'élaboration d'un plan d'action
- expertise et médiation foncière,
- aide à la création d'AFP,
- MAET "Paysages ouverts",
- aménagements de déssertes et points d'eau



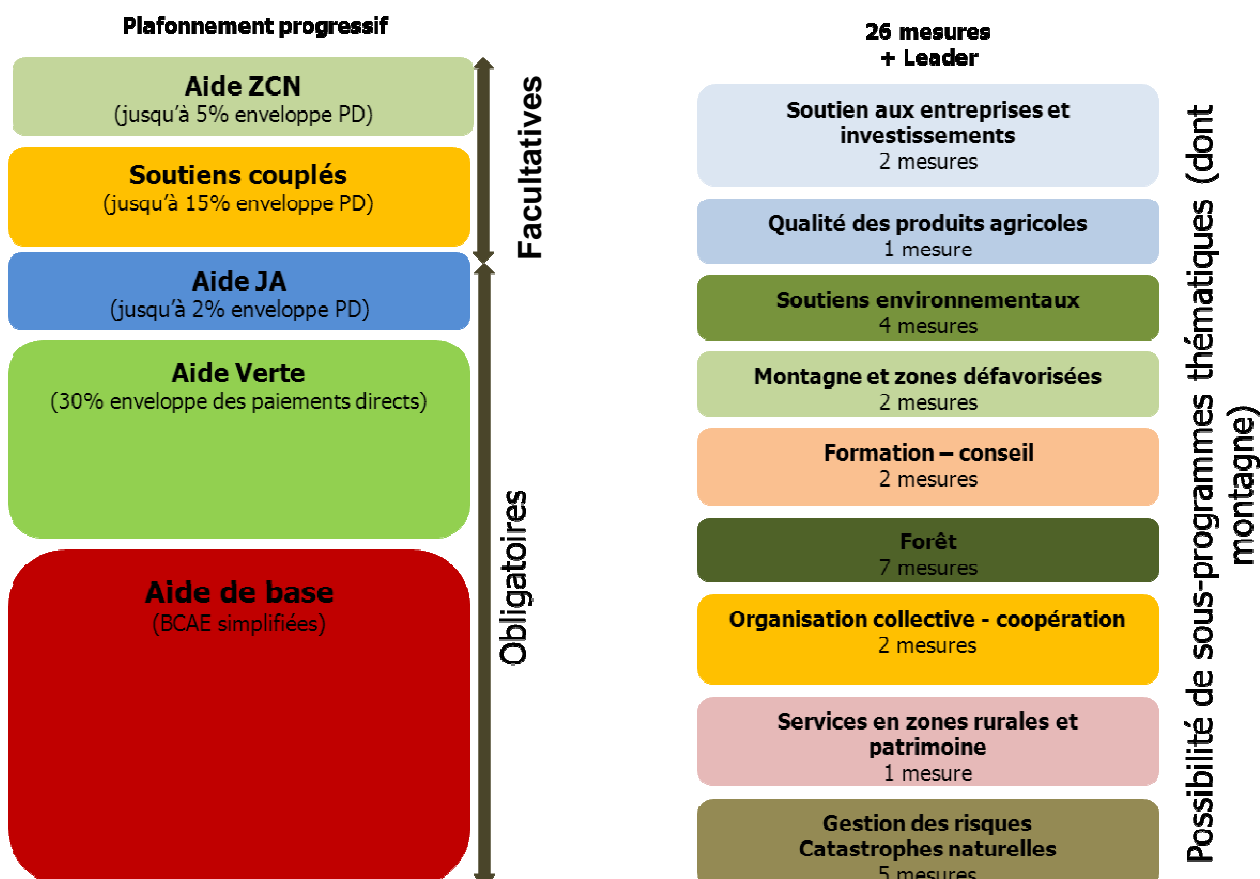
Structuration de l'offre agritouristique et plan de communication - 2 ans

Types de moyens mobilisés :

- animation / diagnostic
- formation des agriculteurs à l'accueil des touristes en association avec les acteurs du tourisme
- infographie et site internet

4 Pour une PAC favorisant l'économie, l'emploi et les territoires

Les propositions faites par la Commission européenne en novembre 2011 au travers des différents projets de règlement, et notamment au travers des deux projets portant sur les paiements directs et sur le développement rural amènent quelques remarques et points de vigilance à prendre en compte pour l'avenir des négociations. Pour rappel, la structuration proposée pour les aides du premier et second pilier peut être synthétisée comme suit.



4.1 Pour un premier pilier reconnaissant les territoires et systèmes agricoles montagnards

Au sein du premier pilier, s'il est à saluer une volonté d'harmoniser les aides à l'hectare pour plus d'équité et de laisser une marge de manœuvre aux Etats membres dans le choix de certains dispositifs optionnels pouvant bénéficier aux zones défavorisées ou à certaines productions, l'ACAP souhaite rappeler quelques principes importants.

Le premier pilier de la PAC représente sur la précédente programmation **environ 60% des aides de la Politique agricole sur le massif des Pyrénées**. Son impact dans le soutien au revenu est significatif au travers principalement des aides aux surfaces (DPU), de la PMTVA et de la PBC. Les aides à la surface et les aides couplées (PMTVA et PBC) sont à proportion presque égales dans cet ensemble. Il est donc essentiel que l'option soit retenue en France de **maintenir des aides couplées**. Le premier pilier doit jouer un rôle de soutien au revenu dans une fonction incitative. Il

doit l'être pour une agriculture productive sur un plan économique et écologique, c'est pourquoi les aides couplées doivent être un levier important pour inciter à la productivité des exploitations.

Sur le plan écologique, même si l'objectif de « verdissement » de la politique est important en termes de légitimité de la PAC aux yeux de la société, les moyens proposés pour traduire cette dimension environnementale s'avèrent mal adaptés. L'agriculture de montagne contribue déjà actuellement très fortement à un environnement et à des paysages de grande qualité et il serait anormal qu'elle soit pénalisée par des règles trop strictes allant à l'inverse d'une bonne gestion environnementale.

Enfin, et non des moindres, la **définition des surfaces agricoles éligibles** et notamment des « prairies permanentes » telle que proposée inquiète, par les interprétations trop restrictives qui pourraient en être faites. Il est essentiel de rappeler que le pastoralisme dans les Pyrénées valorise des surfaces très vastes tels que les estives, les landes et parcours dont la composition n'est pas toujours majoritairement herbacée. Ces surfaces jouent un rôle productif et environnemental essentiel qui doit être reconnu au travers des soutiens de la PAC.

Pour ces raisons, l'ACAP propose :

Propositions sur le premier pilier :

21. **L'ensemble des surfaces valorisées par l'agriculture et l'élevage doivent être concernées par les Droits à Paiements de Base du premier pilier.** Les surfaces d'estives et de landes doivent être éligibles, mais dans un esprit d'équité et afin d'éviter des situations de rente, leurs modalités d'activation ou le calcul des dotations doivent permettre de refléter leur productivité moindre.
22. **Le paiement vert** doit être automatiquement acquis pour les exploitations de montagne qui présentent un pourcentage minimum de prairies permanentes dans l'assolement. Le critère de non-retournement des prairies ne doit pas être une obligation pour les exploitations de montagne afin de ne pas empêcher d'éventuelles mises en culture nécessaires à la recherche d'autonomie alimentaire ou au renouvellement des prairies.
23. Le **maintien d'aides couplées en montagne** à un niveau élevé est indispensable (PMTVA, PBC, lait de montagne) et doit constituer un levier pour améliorer la productivité des élevages.

4.2 Le deuxième pilier de la PAC, un levier de progrès durable pour les Pyrénées

Le deuxième pilier de la PAC a joué un rôle essentiel, en complément du premier pilier, dans son rôle de maintien ou d'amélioration de certaines pratiques. Il repose principalement en montagne sur la **politique de compensation du handicap naturel**, les **aides majorées à l'installation**, les **mesures agri-environnementales** et sur les mesures visant à accompagner les dynamiques de projet, que ce soit sur le plan économique ou sur le plan territorial. Le projet de règlement sur le FEADER ne semble pas remettre en cause ces possibilités actuelles, même si l'intégration de mesures relevant auparavant davantage de la politique du premier pilier (gestion des risques, fonds

assuranciers) laissent craindre une diminution potentielle des ressources disponibles pour les mesures historiques.

La fin annoncée par certains de l'actuelle **Prime Herbagère Agri-Environnementale (PHAE)**, moyen historique en montagne de reconnaître les bonnes pratiques de l'élevage sur les surfaces herbagères et sur les parcours d'altitude ou de demi-saison, représente une menace d'un manque à gagner pour l'équilibre économique des exploitations et un « vide » de mesures incitatives sur les surfaces difficiles (qu'elles soient gérées individuellement ou collectivement). Il est essentiel de rappeler le rôle indispensable que joue ce type d'aide en matière de maintien de milieux ouverts, et de lutte contre les risques naturels en montagne. Son rôle incitatif auprès des transhumants extérieurs notamment, et le soutien au mode de gestion collectif de ces surfaces et aux structures de gestion (groupements pastoraux, commissions syndicales, etc.) sont à considérer. Ce type d'aide doit être défendu en vertu des conséquences qu'aurait l'abandon des pratiques agricoles sur ces territoires.

Par ailleurs, le **foncier agricole** en montagne souffre d'un grand manque de maîtrise (absence d'engagement écrit des propriétaires, concurrence foncière), qui peut poser problème si le propriétaire veut changer l'usage de sa parcelle alors que l'agriculteur est engagé dans un contrat pluri-annuel. Il est nécessaire de permettre à l'agriculteur de transférer son engagement sur d'autres terrains, afin de ne pas perdre les subventions prévues, ou d'avoir à rembourser celles perçues.

Propositions sur le deuxième pilier :

24. **L'aide aux Zones à Contraintes Naturelles Spécifiques (ex-ICHN)** doit rester un dispositif fléché uniquement sur la compensation du handicap naturel. Il doit être revalorisé en tenant compte de l'évolution des surfaces et des revenus des exploitations selon des modalités à définir (plafonds, etc.)
25. Une **mesure pluri-annuelle inspirée des « MAE »** doit pouvoir être définie en réponse à des enjeux territoriaux de type « maintien de paysages ouverts », « lutte contre les incendies », « biodiversité », dans des engagements globaux de surfaces plutôt que de parcelles pour permettre la flexibilité inhérente aux systèmes de montagne.
26. Une **mesure pastorale spécifique pour les espaces collectifs** doit être définie à l'échelle du massif des Pyrénées. Reconnaître par-là la gestion collective. Et permettre aux agriculteurs ou gestionnaires engagés dans des contrats pluri-annuels de transférer leurs engagements sur d'autres surfaces quand le retrait des terrains est indépendant de leur volonté.
27. En plus de ces dispositifs, des moyens importants doivent être réservés prioritairement dans les mesures « **Investissement dans des équipements physiques** » (Art.18) et « **coopération entre acteurs** » (Art. 36) afin de servir à l'accompagnement des projets économiques et territoriaux indispensables dans les Pyrénées.
28. Les **approches intégrées** de type « LEADER », afin de développer des projets renforçant des stratégies territoriales ou de valorisation des produits sont à soutenir, tels que ceux cités dans la proposition de stratégie intégrée.

4.3 Pour la mise en place de sous programmes montagne en France à l'échelle des massifs

La possibilité offerte par la Commission Européenne de mettre en place des sous-programmes thématique, et notamment en faveur de la montagne, est une opportunité historique.

Dans les textes, ces sous-programmes doivent permettre de moduler les taux d'intervention ou les montants d'aide, dans la limite des plafonds arrêtés en Annexe 1 du projet de règlement.

Il s'agit donc d'une opportunité offerte aux Etats membres de jouer sur les taux d'intervention, sur les montants des aides, voire, potentiellement d'intégrer des mesures qui ne seraient pas retenues par ailleurs, et potentiellement, d'identifier des financements contractualisés pour la montagne. Or le massif des Pyrénées est porteur d'un projet pour son agriculture et a besoin de visibilité financière pour les servir.

Cela aurait pour intérêt **d'identifier plus clairement une politique agricole de la montagne, en allouant des fonds FEADER spécifiquement sur la montagne.** Il s'agit donc d'un enjeu politique et financier fort à court terme, mais aussi à long terme, en institutionnalisant une politique agricole de la montagne. C'est une proposition qui peut marquer le ré-investissement de l'Etat français dans une politique de la montagne.

Article 8 « Sous-programmes thématiques » du projet de règlement relatif au FEADER : « Les Etats membres peuvent inclure dans leurs programmes de développement rural des sous-programmes thématiques qui contribuent à la réalisation de priorités de l'Union pour le développement rural, afin de répondre aux besoins spécifiques mis en évidence ».

Proposition 30 :

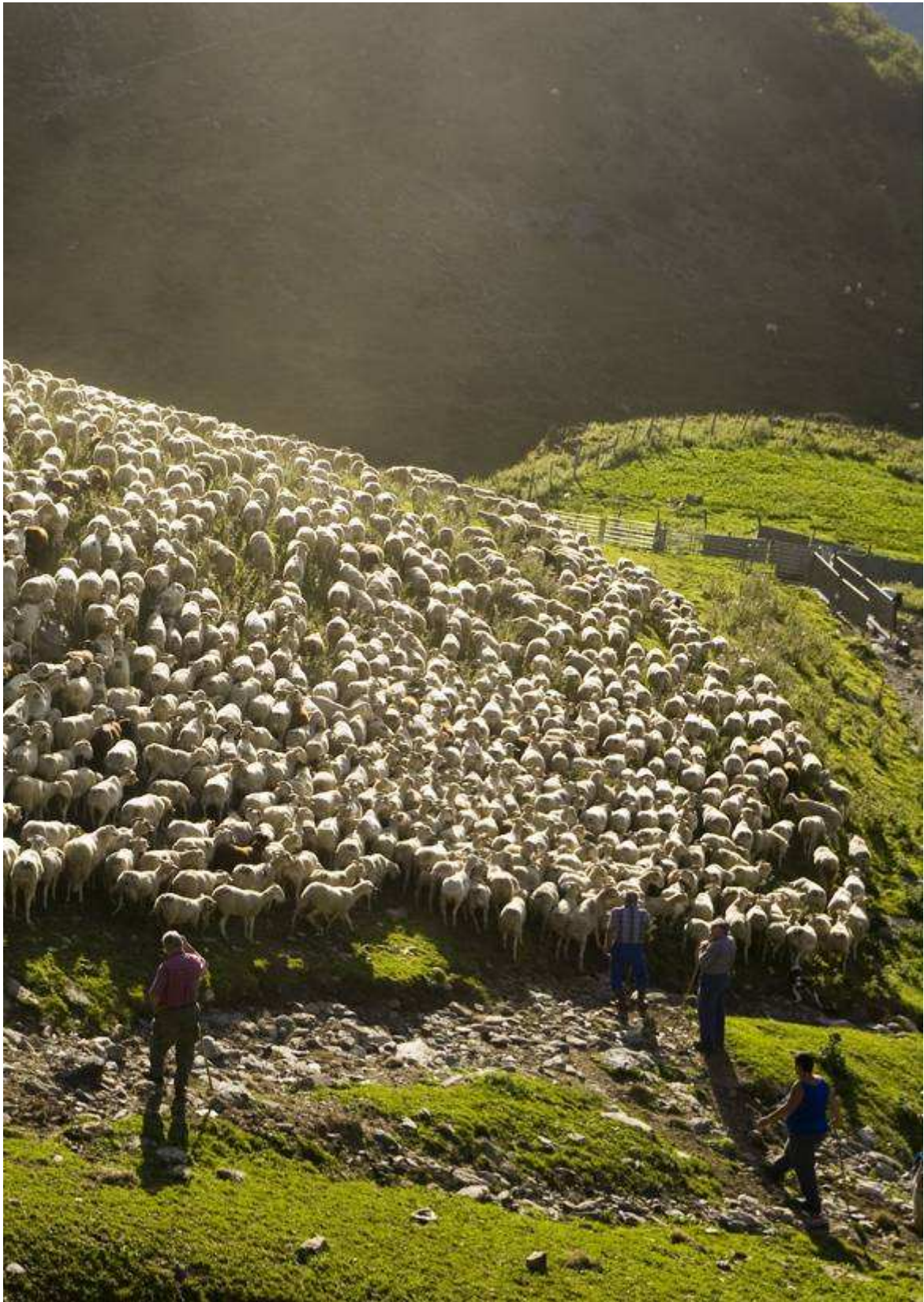
Des **sous-programmes « montagne »** doivent pouvoir être définis par les massifs français afin de servir les stratégies de développement définies par ceux-ci, et pouvoir être montés en complémentarité avec d'autres fonds. Un sous-programme montagne défini sur les Pyrénées devrait représenter une enveloppe spécifique au service des mesures spécifiquement choisies pour la montagne, ou en bonification de mesures retenues dans les programmes régionaux.



Conclusion

Cette contribution doit être comprise comme une volonté de s'exprimer sur un « projet pyrénéen ». Pour les Chambres d'agriculture, c'est bien-sûr un projet dans lequel l'agriculture et la pastoralisme doivent jouer un rôle essentiel. Toutes les propositions faites dans ce document devront naturellement être débattues. Ce travail mené en interne, mais à la suite d'un travail consultatif conséquent, doit être ouvert et mis sur la table de la discussion. Une discussion qui devra avoir lieu avec les principaux décideurs politiques, bien-sûr, mais aussi avec les autres partenaires techniques au sein de notre secteur, et avec les autres secteurs d'activités et les collectivités, car l'adaptation de nos propositions au terrain se fera par ce biais, de même que l'innovation viendra de notre capacité à échanger entre nous et avec l'extérieur.

Si un message doit être retenu de cette proposition, ce sont les mots de « **volontarisme** », car encore plus en période budgétaire difficile il est essentiel de savoir où l'on veut aller et de conduire ses choix avec force, la « **subsidiarité** », car le passé nous a montré combien des politiques trop normatives étaient néfastes à l'initiative et aux systèmes locaux, et la « **responsabilité** », que les politiques que nous défendons doivent renforcer, individuellement ou collectivement.



Index des propositions

Sur les 3 enjeux principaux :

1. Une politique renouvelée de l'installation agricole en montagne, à l'échelle du massif, et dans une dimension intersectorielle
2. Références de systèmes de production et veille sur l'innovation dans les systèmes d'exploitation
3. Investissement en bâtiments, équipements adaptés et cheptels de race locale de montagne
4. Groupements d'employeurs et structures de mutualisation de travail et de moyens
5. Incitation des propriétaires fonciers à contractualiser auprès d'agriculteurs
6. Politique d'accompagnement des filières agricoles territorialisées
7. Schéma stratégique des outils d'abattage et gouvernance ad-hoc
8. Dispositif de veille technologique et commerciale en matière agricole, agro-alimentaire et agri-touristique
9. Développement de synergies territoriales agriculture/tourisme/artisanat et labellisation et labellisation territoriale
10. Maintien d'un dispositif intégré en faveur du pastoralisme collectif et individuel avec des ajustements
11. Déploiement d'une capacité d'animation et d'expertise sur le foncier en montagne (hors estives)
12. Mise en relation gestionnaires, bergers et éleveurs à l'échelle du massif
13. Moyens de financement des missions des gestionnaires d'estives
14. Mise en place à l'échelle du massif des Pyrénées d'une mission de veille sur l'aménagement du territoire et la consommation du foncier agricole en montagne
15. Etude des voies réglementaires et fiscales pour éviter les terrains non mis en valeur

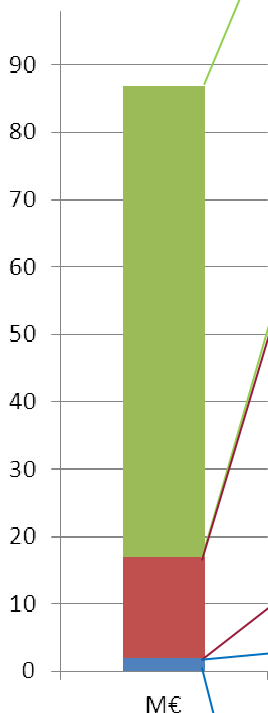
Sur la politique agricole intégrée à l'échelle du massif :

16. Ciblage d'une politique agricole intégrée sur le massif sur le pastoralisme collectif, le foncier et l'installation en montagne et l'appui à l'émergence et au renforcement de filières agricoles et agro-alimentaires de montagne
17. Développer une stratégie pyrénéenne de l'innovation s'appuyant sur un « pool » de compétences et de missions d'appui pyrénéen, et une gouvernance ad-hoc, intégré au réseau du Partenariat Européen d'Innovation pour une agriculture durable et productive
18. Mise en place d'un dispositif d'appel à propositions de projets intégrés et multi-leviers au service de projets collectifs de territoire ou de filières
- 18bis Etudier la possibilité le principe de bonification d'aides de la PAC pour les agriculteurs s'inscrivant dans des projets collectifs
19. Mise en place d'un fonds professionnel d'investissement agricole et agroalimentaire permettant de compléter les possibilités de financement. Etudier la possibilité de son financement au travers des fonds FEDER et FEADER, en plus de financements nationaux.
20. Mise en place d'un organe de gouvernance agricole à l'échelle du massif pour asseoir l'orientation d'une stratégie agricole pyrénéenne, établissant des indicateurs de suivi de l'atteinte des objectifs et en assurant le suivi.

Sur la Politique Agricole Commune :

21. Intégrer les surfaces d'estive et de parcours dans les droits à paiements de base de la PAC en appliquant un système de calcul tenant compte de la moindre productivité de ces surfaces
22. Assouplir les règles des paiements verts de la PAC (critère de non retournement des prairies)
23. Maintien d'aides couplées à un niveau élevé
24. Revalorisation de l'ICHN dans la nouvelle aide aux Zones à Contraintes Naturelles Spécifiques
25. Mise en place de mesures contractuelles pluri-annuelles inspirée des MAE pour répondre à des enjeux de maintien de paysages ouverts et lutte contre les risques naturels
26. Création d'une mesure pastorale spécifique pour les espaces collectifs à l'échelle du massif des Pyrénées
27. Doter de moyens conséquents les mesures « Investissement » et « Coopération entre acteurs » du FEADER
28. Investir fortement dans les approches intégrées de type « LEADER »
29. Mise en place des sous-programmes montagne en France dans le FEADER à l'échelle des massifs associant les fonds de ce sous-programme « Pyrénées » à l'autres fonds de type FNADT, FEDER et FSE.

Quantification des besoins financiers



Dispositif	Types d'actions soutenus
Dispositif pastorisme intégré	Gardiennage (dans des conditions d'éligibilité à adapter en fonction des contextes départementaux) et des héliportages
	Améliorations pastorales - Aménagements pastoraux (hors cabanes)
	Animation et diagnostics pastoraux
	Cabanes pastorales
Dispositif d'appel à propositions	Etudes / médiations foncières sur un périmètre donné (diagnostics fonciers à échelles communales ou supra-communales, projets d'installations en montagne, mise en place de contrats territorialisés, AFP ...)
	Petits aménagements servant à l'amélioration d'un usage à l'échelle d'un territoire (hors estives) : passages canadiens, débroussaillages, abreuvements, etc. et portés par des structures collectives (AFP, ASA, collectivité, GP)
	Ingénierie d'accompagnement à l'émergence ou à la consolidation de filières territorialisées de montagne, études de marché, etc.
	Programmes d'appui technique et de R&D auprès des producteurs (amélioration de la qualité, génétique, etc.)
	Aide à l'investissement dans du matériel de transformation, conditionnement, mise au normes d'outils de transformation, etc., ou en moyens de promotion
	Aides surfaciques du deuxième pilier
Pôle de compétences / programme pyrénéen d'innovation	Pilotage du pôle et développement de la stratégie pyrénéenne d'innovation et de prospective
	Mise en réseau des acteurs des filières, programme d'appui aux projets, de veille et d'innovation dans les produits agricoles, agro-alimentaires et agri-touristiques
	Observatoire des systèmes d'exploitation agricoles, prospective et innovation (à articuler avec programme national INOSYS)
	Programme génétique "races de montagne"
	Mise en réseau et production de références techniques/méthodologiques sur la gestion de l'espace montagnard et pastoral (actuelle animation du RPP)
	Observatoire de l'économie dans les territoires / SIG Pyrénées, au service de l'aide à la décision en termes d'aménagement du territoire
Fonds d'investissement	Tous projets s'inscrivant dans une logique collective territorialisée dans les Pyrénées (et notamment dans le cadre des projets lauréats de l'appel à propositions)

Indicateurs de résultat (propositions d'indicateurs à quantifier avec les partenaires)	Montants d'aide estimés totaux (2014-2020) tous financements confondus	Sources de financement à rechercher
Surfaces couvertes en gestion pastorale ; nombre et surfaces d'estives "fonctionnelles" ; Nombre d'emplois créés ou maintenus (notamment bergers) ; Nombre d'exploitations agricoles bénéficiaires ; etc.	Actualisation de l'enveloppe PSEM actuelle tenant compte d'une augmentation des besoins de gardiennage soit environ 70 M€	MAA (Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) ; FEDER ; FNADT ; FEADER ; collectivités
Surfaces foncières réhabilitées ou sécurisées (par AFP ou autre outil foncier) ; Nombre d'intercommunalités ou communes ayant intégré les diagnostics agricoles dans leurs documents d'urbanisme ; Nombre d'agriculteurs installés ; Nombre d'emplois créés ou maintenus par les projets de filières ; Nombre d'agriculteurs sécurisés dans un projet de valeur ajoutée ; Nombre d'agriculteurs impliqués dans les filières ; parts de marché gagnées par les démarches de filières ; prix payé aux producteurs ; etc.	Environ 15 M€ toutes actions confondues, en plusieurs appels à proposition	FNADT ; MAA ; FEDER ; FEADER (mesures coopération entre acteurs ; investissement physique) ; Collectivités ; Agriculteurs et Organisations de Producteurs ; France Agrimer
surfaces engagées sous contrat	Montant constant par rapport au budget actuel	FEADER ; co-financements nationaux
<p>Un organe partenarial de pilotage et un programme de recherche/développement établi et financé</p> <p>Ressources technico-économiques centralisées ; bulletins d'information de veille diffusés ; séminaires et visites d'échange réalisées ; nombre de bénéficiaires de formations</p> <p>Représentativité des exploitations suivies ; fermes "innovantes" suivies ; existence d'un outil de conseil et de simulation opérationnel sur le terrain ; nombre de bénéficiaires de formations</p> <p>Programmes génétiques actifs ; Nombre d'éleveurs inscrits dans ces programmes</p> <p>Ressources et références produites ; bulletins d'information et de veille technique diffusés ; séminaires et visites d'échange réalisés ; nombre de bénéficiaires de formations</p> <p>Observatoire SIG Pyrénées mis à jour ; Outils d'aide à la décision mobilisés par les collectivités au service du maillage du territoires (services, abattoirs, etc.)</p>	Environ 6 ETP financés sur le massif dans ces missions transversales (non compris les ETP "opérationnels" impliqués dans des actions de terrain), soit environ 280 000 € annuels, soit 1,96 M€	FNADT ; MAA ; FEADER (dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation) ; FSE ; collectivités
Nombre et montant des crédits ; nombre d'exploitations "sécurisées" dans leurs projets à moyen terme ; nombre d'emplois créés ou maintenus	En fonction des sources de financement	MAA ; FEDER ; FNADT ; fonds privés ; collectivités ; France Agrimer

L'ACAP, fédérer pour la montagne

Constituée en 2008, l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées a pour objectif d'œuvrer au développement de l'agriculture de montagne et du pastoralisme sur le massif des Pyrénées.

Ceci passe par le lobbying pour des politiques adaptées aux spécificités de la montagne, par la conduite d'études de références ou d'études prospectives, par l'échange d'expériences et la coordination de projets à des échelles interdépartementales.

L'ACAP est une émanation des six Chambres départementales d'Agriculture du massif des Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques, Hautes Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Aude et Pyrénées-Orientales). Elle associe à sa gouvernance et à ses travaux les trois

Chambres régionales d'agriculture de Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon.



L'ACAP est force de proposition en s'associant aux partenaires techniques du développement agricole, pastoral et agroalimentaire des Pyrénées et aux partenaires institutionnels tels que les collectivités (Régions, départements) et l'Etat (DATAR, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Ecologie).

Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées

32, avenue Général de Gaulle,

09000 Foix

Tél. : 05.61.02.14.48 / Fax : 05.61.02.14.30 / email :

acap@ariege.chambagri.fr

www.agriculturepyrenees.fr

<http://agropastoralisme.sig-pyrenees.net/>